Rwanda : fin des poursuites à l’encontre de l’opposante Diane Rwigara

@rib News,Â 09/01/2019Â â€“ SourceÂ AFP Le gouvernement rwandais est revenu sur sa dÃ©cision de faire appel de lâ€™acquittement de lâ€™opposante Diane Rwigara (photo) en dÃ©cembre, mettant de fait un terme aux poursuites judiciaires contre cette voix critique du prÃ©sident Paul Kagame, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

Diane Rwigara et sa mÃ¨re Adeline, jugÃ©es notamment pour incitation Ã lâ€™insurrection, avaient Ã©tÃ© acquittÃ©es le 6 dÃ©cembre Ã Kigali. Le parquet, qui avait requis 22 ans de rÃ©clusion contre Diane, avait dans un premier fait appel de ce jugement. Â«Â Nous avons reÃ§u une injonction du ministÃ¨re de la Justice et du procureur gÃ©nÃ©ral de retirer lâ€™appel. Il sâ€™agit dâ€™une injonction constitutionnelle, le ministre a le pouvoir dâ€™agir ainsi et nous avons Ã©crit Ã la cour pour retir lâ€™appelÂ Â», a prÃ©cisÃ© le porte-parole du parquet national, Faustin Nkusi. En dÃ©cembre, le tribunal avait estimÃ© que critiques de Diane Rwigara contre le gouvernement ne constituaient pas une Â«Â incitation Ã lâ€™insurrectionÂ Â» car elles sâ€™inscrivent dans le cadre de son droit Ã la libertÃ© dâ€™expression garantie par la Constitution rwandaise et les lois internationales.Pour les juges, lâ€™accusation nâ€™avait pas non plus prouvÃ© que Mme Rwigara avait falsifiÃ© des signature partisans dans le dossier prÃ©sentÃ© Ã la commission Ã©lectorale en vue de sa participation Ã la prÃ©sidentielle de 2017. Sa candidature avait Ã©tÃ© rejetÃ©e.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});